

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° :  
08-BC270922

**Avenant N°2 au marché de travaux 2021-02 – lot 8 : Electricité –  
Réhabilitation du bâtiment 6 du quartier ORDENER –  
Autorisation de signature du Président**

\*\*\*\*\*

Séance du :  
27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 27 septembre, à dix-neuf heures, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis au siège de cette dernière, 30 avenue Eugène GAZEAU à SENLIS, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARECHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le mercredi 21 septembre 2022, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

\*\*\*\*\*

Nombre de Membres :

- En exercice : 9  
- Présents : 8  
- Représenté : 0  
- Votants : 8  
- Absent : 1

**Siégeaient à l'assemblée :**

Monsieur CHARRIER Philippe  
Monsieur de LA BEDOYERE Jean-Marc  
Monsieur DUMOULIN François  
Monsieur GAUDUBOIS Patrick  
Madame LOISELEUR Pascale  
Madame LUDMANN Véronique  
Monsieur MARECHAL Guillaume  
Monsieur MELIQUE Jacky

\*\*\*\*\*

Résultats :

- Pour : 8  
- Contre : -  
- Abstention : -

**Etait absente :**

Madame JAUNET Christelle

\*\*\*\*\*

Avant l'examen de la question par le Bureau Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 8 présents. Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

**Monsieur le Président, Guillaume MARECHAL expose aux membres du Bureau :**

**(Annexe jointe)**

**Monsieur le Président expose aux membres de l'Assemblée délibérante que le marché public de travaux 2021-02 (référence ADTO-M21-154-1 à 9) portant sur les travaux de réhabilitation du bâtiment n°6 du quartier Ordener, a été attribué le 04 juillet 2021.**



L'opération a été divisée en neuf (9) lots, chaque lot faisant l'objet d'un marché séparé.

Lots	Intitulé du lot	Attributaires	Montant euros HT	Montant euros TTC
Lot 1	Démolitions - Maçonnerie	PIVETTA	194 000,00	232 800.00
Lot 2	Couverture	UTB	69 251,82	83 102.18
Lot 3	Cloisons – Doublages – Isolation – Faux Plafonds	BELVALETTE	92 654,97	111 185.96
Lot 4	Menuiseries Intérieures et Extérieures	GLODT	155 340,00	186 408.00
Lot 5	Carrelage - Faïence	RC2B	19 500,60	23 400.72
Lot 6	Peintures – Sols Souples PVC	BEAUVAISIS DECOR	119 954,84	143 945.81
Lot 7	Ascenseur	THYSSENKRUPP	39 250,00	47 100.00
Lot 8	Electricité	EVA	105 000,00	126 000.00
Lot 9	Plomberie – Chauffage – Ventilation	POINT SERVICE	135 748,15	162 897.78

Lors de l'avancement des travaux, plusieurs modifications techniques ont été induites en plus-value ou en moins-value, afin de prendre en compte les aléas rencontrés au cours du chantier.

Un premier avenant a été notifié le 24 mars 2022 portant sur les lots 1, 3, 5 et 6.

Pour ce qui concerne le lot n°8 Electricité, il a fallu prendre en compte, en cours de chantier, la demande de la ville de Senlis de se raccorder au nouveau réseau public d'électricité. et donc :

- Passer commande auprès d'un vérificateur technique pour contrôler les armoires électriques présentes à chaque étage du bâtiment afin de raccorder le bâtiment au réseau électrique public nouvellement construit dans le site du quartier ORDENER,
- Réaliser les travaux réglementaires nécessaires pour se raccorder,
- Construire le branchement alimentant le nouveau tarif jaune.

D'autres travaux électriques ont également été nécessaires dans le cadre du chantier et notamment :

- La mise en place des détecteurs de présence et des luminaires dans les couloirs du 2<sup>ème</sup> étage, non prévus initialement dans le cahier des charges

Le montant total des travaux supplémentaires est de 15 468.66 € HT ; Ils ont donc une incidence financière sur le marché 2021-02 LOT 8 qui passe d'un montant initial de 105 000 € HT à un montant final de 120 468.66 € HT soit une augmentation de 14.73%.

Il est donc nécessaire de passer un avenant de plus-value financière pour le lot n°8 Electricité afin de pouvoir régulariser les travaux supplémentaires réalisés par l'entreprise EVA attributaire du marché de travaux pour le lot 8 Electricité.

Après avoir entendu l'exposé,

### DELIBERATION

#### LES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Vu le code de la commande publique et notamment les articles R2194-2 et R2194-3 du Code de la Commande Publique, régissant les modifications d'un marché public en cours d'exécution,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 17 décembre 2020 relative aux délégations d'attribution au Conseil Communautaire, au Bureau Communautaire et au Président,

Vu la délibération du Conseil Communautaire 2021-cc-03-044 du 06 juillet 2021 relative à la signature des marchés de travaux 2021-02 pour la réhabilitation du bâtiment n°6 au Quartier Ordener,

Considérant qu'il a été nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires apportés au lot n°8 pour la prise en compte des aléas découverts au cours des travaux,

Considérant la nécessité d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 de plus-value pour le lot n°8 Electricité du dit marché,



## DECIDENT

**Article 1 : D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 de plus-value du lot 8 pour un montant de 15 468.66 euros HT, relatif au marché 2021-02 (référence ADTO-M21-154-1 à 9),

**Article 2 : D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches administratives et financières afférentes,

**Article 3 : D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au financement de cet avenant au budget d'investissement principal 2022.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cédex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance,  
à Senlis, le 27 septembre 2022  
Et ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme,



**Jean-Marc DE LA BEDOYERE**  
Secrétaire de séance



**Guillaume MARECHAL**  
Président de la Communauté de Communes Senlis  
Sud Oise

